

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2018

l'accord des Conseils Municipaux dans les 3 mois à compter de la notification soit avant le 17 octobre 2018 (sans délibération avant cette date butoir, l'avis sera réputé favorable)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le vote de son schéma de mutualisation.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 02/10/2018 - N°32

TARIFS COMMUNAUX 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote les tarifs communaux 2019 comme suit :

Columbarium:

Case 15 ans : 357 €

Case 30 ans : 561 €

Droit de dépôt d'une urne : 51 € Droit de dépôt des cendres dans le jardin du souvenir : 51 €

Cimetière :

Concession de 2 m²

30 ans : 82 €

50 ans : 102 €

Concession enfant (1m²)

41 €

51 €

Droit de superposition (dès la 2^{ème} inhumation) :

30 ans : 41 €

50 ans : 51 €

Perpétuelle uniquement pour les concessions déjà existantes perpétuelles : 102€

Droit de dépôt d'une urne funéraire dans un caveau de famille :

30 ans : 41 €

50 ans : 51 €

Perpétuelle uniquement pour les concessions déjà existantes perpétuelles : 102€

RESTAURANT SCOLAIRE	
Vin d'honneur	40,00 €
1 journée	90,00 €
1 journée supplémentaire	45,00 €

SALLE DES LOISIRS FRAIS ÉLECTRIQUES INCLUS	
Vin d'honneur semaine	65,00 €
Location 1 journée	190,00 €
Jour supplémentaire	70,00 €
Location commerciale (1 ^{er} jour et sans cuisine)	235,00 €
Idem 2 ^{ème} jour	120,00 €
Salle de réunion en complément	50,00 €
Forfait ménage de base	60,00 €
Forfait ménage complet	120,00 €

SALLE DE REUNION DE LA SALLE DES LOISIRS	
Avec office de réchauffement - 1 journée	125,00 €
Sans office de réchauffement - 1 journée	55,00 €

LOCATION MATERIEL DIVERS	
1 à 4 tables pliantes avec chaises PVC	10,00 €
5 à 8 tables pliantes avec chaises PVC	20,00 €
8 à 12 tables pliantes avec chaises PVC	30,00 €
de 1 à 4 tables en bois avec bancs	10,00 €

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le deux du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de Madame Duval Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/09/2018

Présents : 13

Maryse Duval, Denis Decaux, Bruno Biard, Charles-Henri Ricard, Joël Donne, Fabienne Dessaux, Michel Lahaye, Séverine Ricius, Ginette Lannel, François Durieu, Christine Dieutre, Alain Goubert, Philippe Duval.

Absents/excusés : 01

Etienne Lurois,

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : François Durieu

Les compte-rendu du conseil municipal du 3 juillet 2018 a été lu et approuvé.



INTERVENTION DE LA GENDARMERIE

L'Adjudant Valéry HAMEL présente la nouvelle Brigade Territoriale de contact du Pays de Bray, qui a pour vocation la médiation, le contact et la proximité avec les élus et la population.



DÉLIBÉRATION du 02/10/2018 - N°30

RIFSEEP élargi aux agents techniques

Vu la délibération N°39 du 10 juillet 2017 mettant en place le RIFSSEP

Vu l'arrêté ministériel du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n°2014-512 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'élargir la liste des bénéficiaires au RIFSEEP :

- dans son article 1 : au cadre d'emploi de la filière technique
- dans son article 4 : de répartir par groupes de fonctions pour le cadre d'emploi des adjoints techniques comme décrit dans le tableau ci-dessous :

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux		
Groupe de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds C.I.A
Groupe 1	Adjoint technique	1 260€
Groupe 2	Autres fonctions	1 200€

- les autres articles (2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10) de la délibération N°39 du 10 juillet 2017 restent inchangés.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 02/10/2018 - N°31

STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ BRAY-EAWY

Madame le Maire présente la demande de la Communauté Bray-Eawy concernant le vote de son schéma de mutualisation. Considérant la réunion du Conseil Communautaire du 4 juillet 2018 où il a été précisé que le vote de ce schéma de mutualisation par les membres de la Communauté de communes est subordonné à

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2018

Un chèque de caution de 120€ sera demandé avant la location de la salle et restitué en fin de location si l'état des lieux de sortie est correct. Celui-ci sera encaissé en cas de dégradation.

Lors du décès d'un résidant de la commune la petite salle des loisirs, la bibliothèque ou le restaurant scolaire pourront être mis à disposition gratuitement à condition d'être libre.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 02/10/2018 - N° 33

VALIDATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRE TRAVAUX « CHEMIN DES AULNES »

Monsieur Michel Lahaye présente les différentes offres reçues des entreprises « HENRIET » « EBTP » « DR » concernant les travaux « Chemin des Aulnes » ; après avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 18 septembre 2018, il est proposé aux membres du conseil municipal de retenir l'entreprise HENRIET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de retenir l'entreprise HENRIET pour un montant d'environ 43 570 € TTC et autorise Madame le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 02/10/2018 - N° 34

SUBVENTION DE LA COMMUNE AU COMPLEXE COMMERCIO TOURISTIQUE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de verser une subvention exceptionnelle de la commune de 9 555€ au Complexe-commercio touristique pour l'année 2018, comme il a été prévu au budget 2018 au compte 67441.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 02/10/2018 - N° 35

REPLACEMENT POTEAU INCENDIE N°3

Monsieur Michel Lahaye présente les différentes offres reçues des entreprises « VEOLIA » « TPB » « DR » concernant le remplacement du poteau incendie N°3 se trouvant Route de la Sablière/Angle Route de la Croix des Mazis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de retenir l'entreprise Véolia pour la fourniture et la pose du poteau incendie N°3 pour un montant de 2340€ TTC.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0



*Carolyne Duval,
Maire*

